



Nous, Maire de la Ville de Dijon

ARRETE N° 25-AT-13823

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment l'article R.417-6

VU l'arrêté de délégation du 26 novembre 2024

CONSIDÉRANT

que pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des activités pour un déménagement que doit réaliser **GROUPE DEMPARTNER** demeurant **1 Rue de la Charbonnerie 44470 THOUARE SUR LOIRE**, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation : **AVENUE DE LANGRES** du **28/01/2026** au **29/01/2026**

ARRÊTONS

Article 1

A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE DEMENAGEMENT INTERDICTION DE STATIONNEMENT

85 AVENUE DE LANGRES (Dijon), à compter du **28/01/2026** et jusqu'au **29/01/2026**, les prescriptions suivantes s'appliquent :

Le stationnement des véhicules est interdit **au droit du numéro 85 sur les aires de livraisons**. Toutefois, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de déménagement, quand la situation le permet.

Le stationnement des véhicules est interdit **au droit du numéro 85 sur 1 place**. Toutefois, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de déménagement, quand la situation le permet.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise GROUPE DEMPARTNER.

Article 3

Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux. Il sera apposé derrière le pare-brise du ou des véhicules présents sur le stationnement neutralisé.

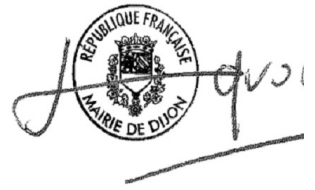
Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Directrice Maîtrise de l'Espace Public, Directeur Tranquillité Publique, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON, Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole , Ordures ménagères, Bureau de suivi et d'analyse d'activité, CSI Circulation, FACTURATION EFFIA, Agent de police municipale-CIVO, Instruction ODP, Facturation DIVIAPARK et Police municipale de Dijon
- GROUPE DEMPARTNER

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait en l'hôtel de ville de Dijon,
Le 05 janvier 2026
LA MAIRE,
Pour la Maire, l'Adjointe déléguée à la propreté de la ville, aux
travaux, aux équipements urbains et aux mobilités

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp features the coat of arms of the City of Dijon in the center. The text "REPUBLIQUE FRANÇAISE" is written in a circle around the top, and "MAIRIE DE DIJON" is written around the bottom. The signature is a stylized, cursive script.

Dominique MARTIN-GENDRE